

VILLE DE CARCASSONNE

N°d'ordre : 200

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT (DRAC) dans le cadre de la Convention signée Ville d'Art et d'Histoire

Le maire,
Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention relative à Ville d'Art et d'Histoire entre l'Etat et la Commune en date du 10 septembre 2015,

DECIDE

Article 1 : Il est demandé à la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention correspondant à sa participation aux actions suivantes :

Action	Budget
Focus concernant le Théâtre Jean-Alary	6 000 €
Journées européennes du Patrimoine et autres manifestations nationales	6 000 €
Total	12 000€
Répartition ville / DRAC sur actions ciblées	Ville de Carcassonne : 7.000 €
	DRAC – Ville d'art et d'histoire : 5.000 €

Article 2 : Il convient en ce sens de signer et exécuter tout acte et documents liés à intervenir.

Carcassonne, le 23 AOUT 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210823-decision21200-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/08/2021

Affichage : 23/08/2021

